



André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 24 juin 2019

Aux maires de la 5^{ème} circonscription
du Puy-de-Dôme

Objet : Aéroports de Paris – Demande de référendum d’initiative partagée - Recueil des soutiens
Nos références : *JB1540*

Madame, Monsieur, *chers amis,*

Suite à la réforme constitutionnelle de 2008 modifiant l’article 11 de la Constitution, une nouvelle possibilité de référendum dite « d’initiative partagée » a été introduite. Elle permet, sur la base d’une proposition de loi cosignée par au moins un cinquième des parlementaires, et après le soutien exprimé par au moins 10 % du corps électoral (4,7 millions d’électeurs inscrits), de soumettre à référendum la proposition de loi.

Conformément aux nouvelles dispositions législatives et règlementaires permettant de concrétiser cette initiative citoyenne nouvelle, 248 parlementaires dont je fais partie, soit plus d’un cinquième des parlementaires requis, issus de très nombreuses sensibilités, ont cosigné la proposition de loi n°1867 « *visant à affirmer le caractère de service public national de l’exploitation des aérodromes de Paris* ». L’unique article de cette proposition de loi que vous trouverez en pièce-jointe affirme que « l’aménagement, l’exploitation et le développement des aérodromes de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et de Paris-Le Bourget revêtent les caractères d’un service public national ».

Vous le savez, **je suis personnellement intervenu à plusieurs reprises dans l’hémicycle ces derniers mois**, notamment lors de l’examen du projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (dite loi PACTE), **pour dénoncer les véritables scandales économiques et budgétaires que constitue la privatisation de nouvelles entreprises parfaitement prospères et qui répondent à l’intérêt général, comme c’est le cas des aérodromes de Paris.**

Le recueil des soutiens à cette initiative parlementaire et citoyenne s’organise pendant une durée de neuf mois.

Les municipalités prioritairement concernées par ce recueil, (« *commune la plus peuplée de chaque canton* ») ont reçu **une première circulaire préfectorale datée du 11 juin 2019** (voir copie en pièce-jointe) portant à leur connaissance les conditions de mise en place du recueil des soutiens par les électeurs.

Une nouvelle circulaire préfectorale datée du 21 juin 2019 vient d’être adressée à l’ensemble des communes du département (voir également en pièce-jointe) pour leur préciser ces mêmes conditions, lorsqu’elles souhaitent le faire de manière volontaire.

.../...

Force est de constater que les conditions de mise en place de ce recueil des soutiens de citoyens sont particulièrement complexes et qu'aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour les communes.

Alors que la crise démocratique ne cesse de s'agrandir dans le pays, **je considère toutefois que l'enjeu de cette démarche constitutionnelle novatrice**, permettant aux citoyens d'exiger la prise en compte de leur avis sur les grands choix économiques de la Nation, **mérite qu'un maximum de collectivités offrent cette possibilité à leurs concitoyens.**

Je souhaite aujourd'hui attirer tout particulièrement votre attention sur le fait que **les délais permettant à chaque commune volontaire d'assurer le recueil des soutiens à cette proposition de loi, notamment sous format papier, sont particulièrement courts.**

Ainsi, la circulaire préfectorale du 21 juin dernier prévoit que chaque commune informe « **au plus tard le 30 juin 2019** » le Bureau de la réglementation des élections de la Préfecture de sa demande de « transmission des identifiants et mots de passe d'accès à l'application du RIP destinés aux agents communaux ».

Aussi, je vous encourage à faire part au plus vite aux services de la Préfecture de votre intention d'assurer cette collecte des soutiens en respect des valeurs de liberté et d'égalité des citoyens devant la loi et la constitution et dans l'exercice de leurs droits fondamentaux.

Certain de votre engagement en faveur de la vie démocratique de notre République, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,



André CHASSAIGNE